



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

**Discours de M. Koïchiro Matsuura, Directeur général de l'UNESCO,
à l'occasion de la première session
du Comité intergouvernemental de sauvegarde
du patrimoine culturel immatériel**

Alger, Algérie, 18 novembre 2006

Monsieur le Président de l'Assemblée générale des Etats parties, Ministre d'Etat,
Ministre des affaires étrangères d'Algérie,
Monsieur le Président de la Conférence générale de l'UNESCO,
Madame la Ministre de la culture,
Mesdames et Messieurs les représentants des Etats membres
du Comité intergouvernemental et des Etats parties à la Convention,
Excellences, Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un immense plaisir d'être parmi vous aujourd'hui, à l'occasion de cette première session du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Je tiens avant tout à remercier les autorités algériennes pour l'accueil chaleureux qu'elles nous ont réservé et pour les efforts qu'elles ont déployés pour l'organisation de cette réunion.

Il me faut bien entendu rendre un hommage particulier à Monsieur Mohamed Bedjaoui, Président de l'Assemblée générale des Etats Parties et Ministre des affaires étrangères d'Algérie. Nous lui devons un immense merci pour les efforts inlassables qu'il a déployés pendant plusieurs années à nos côtés, en présidant de bout en bout, en les guidant d'une vision éclairée et d'une main sûre, toutes les réunions préparatoires et intergouvernementales qui ont abouti à la naissance de cette Convention. Sans sa sagesse, son expertise, son expérience et son ingéniosité, nous ne serions probablement pas réunis aujourd'hui, prêts à travailler sur les modalités de mise en œuvre d'une Convention majeure au regard de la diversité culturelle mondiale.

C'est pourquoi je suis très heureux que cette toute première session du Comité intergouvernemental se tienne en Alger la blanche, rendant hommage à l'Algérie, premier Etat membre de l'UNESCO à y adhérer. Je me réjouis en outre qu'Alger ait conquis le titre de Capitale culturelle du monde arabe pour 2007, et tiens à féliciter Madame la Ministre de la culture et les autorités algériennes pour cette importante reconnaissance.

Madame la Ministre, votre pays, l'Algérie, est une terre riche de patrimoine culturel immatériel. Elle en prend grand soin depuis longtemps et je suis heureux d'avoir pu proclamer l'an dernier le Ahellil du Gourara comme chef-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité. C'est donc sans grande surprise, mais avec beaucoup de reconnaissance, que j'ai pris note de l'intention de l'Algérie d'établir un centre régional pour le patrimoine immatériel sous l'égide de l'UNESCO. Nous ne pouvons qu'encourager cette initiative, et vous pouvez compter sur toute notre coopération.

Je souhaite également féliciter chaleureusement les 24 membres de ce Comité, dont certains ont été élus très récemment, et leur dire combien tous mes vœux les accompagnent pour le travail engageant, mais passionnant, qui les attend.

Je suis également très heureux de vous compter parmi nous, Monsieur le Président de la Conférence générale, en cette heureuse occasion.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Le long travail de recherche mené par la communauté internationale sur la fonction et les valeurs des expressions et pratiques culturelles ainsi que des monuments et sites culturels a ouvert la voie à de nouvelles approches en matière de compréhension et de protection de notre patrimoine.

Le rôle joué par les communautés et les groupes dans l'identification, la revitalisation et la transmission de ce patrimoine a été particulièrement souligné, et l'adoption de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel a été le point d'orgue de cette reconnaissance.

C'est un chantier de grande envergure, qui doit pouvoir contribuer au rapprochement entre les êtres, à une meilleure compréhension mutuelle et à un dialogue interculturel fécond, constituant un outil précieux pour la réalisation des idéaux de notre Organisation.

Il s'agit aussi de la sauvegarde d'un patrimoine vivant qui procure sentiments d'identité, de continuité et de solidarité aux communautés qui en sont les détenteurs et qui constitue – je cite la Convention – un garant du développement durable et un creuset par excellence de la diversité culturelle.

Je considère la Convention de 2003 comme un pivot entre celle de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial et celle de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Tout comme la Convention de 1972, la Convention de 2003 s'attache à la sauvegarde du patrimoine, mais d'un patrimoine en évolution, en transformation permanente et qui perdrait à être figé. Elle s'occupe en quelque sorte de ceux qui

« font » le patrimoine beaucoup plus que des biens dans lesquels ce patrimoine s'incarne et se transmet.

Tout comme la Convention de 2005, la Convention de 2003 défendra des expressions culturelles vivantes, témoins privilégiés de la créativité, des valeurs et de la rencontre des peuples de ce monde.

L'ensemble de ces trois Conventions constitue un socle global sur lequel vont s'appuyer les efforts de la communauté internationale en faveur de la diversité culturelle, à travers la promotion et la sauvegarde de biens et d'expressions, matériels et immatériels, appartenant au passé et au présent, à la tradition et à la modernité.

Les Etats parties à ces Conventions, par le biais de leur mise en œuvre, se doteront d'un dispositif effectif de mesures opérationnelles au niveau national destinées à mieux protéger, faire connaître et reconnaître la valeur des traditions et expressions culturelles, collectives et individuelles, de leurs sociétés.

Ainsi, avec des objectifs divers autant que complémentaires, des champs d'application spécifiques, des différences entre les mesures qu'ils proposent, ces trois instruments appellent à l'instauration d'une relation dialectique dans les politiques qui seront menées par les Etats, en coopération avec la société civile et les organisations internationales.

Depuis les premiers balbutiements de la prise de conscience des valeurs du patrimoine culturel immatériel jusqu'à cette première réunion du Comité, le chemin est considérable. Mais le vrai chantier ne fait que commencer avec le processus de mise en œuvre de la Convention de 2003.

Pendant cette session, vous aurez tout d'abord à adopter votre Règlement intérieur, qui régira et fixera le cadre de vos débats.

Après avoir élu les membres du Bureau de cette première session et adopté votre ordre du jour, vous commencerez le débat sur les directives opérationnelles qui devront guider la mise en œuvre de la Convention.

C'est ainsi que vous aurez à réfléchir sur le mécanisme d'assistance qui vous semblera le plus adéquat, la Convention de 2003 ne faisant pas mention d'organismes particuliers censés prêter leur concours au Comité.

Vous serez ensuite invités à discuter des critères d'inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité ; et vous terminerez cette session en élisant les membres du Bureau de la deuxième session du Comité.

Les débats qui seront les vôtres, bien que préliminaires, nous donneront des indications utiles – tout comme d'ailleurs les commentaires que vous adresserez sous forme écrite au Secrétariat – pour préparer les documents qui serviront de base aux discussions ultérieures et aux décisions des prochaines sessions.

Comme vous le savez, l'Assemblée des Etats Parties devrait se réunir tous les deux ans, en juin, et le Comité tous les ans, à l'automne, avec la possibilité toujours présente de recourir à des sessions extraordinaires.

Le chemin est donc encore long jusqu'aux premières inscriptions sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, et il faudra prévoir un calendrier de travail spécifique pour nous permettre d'adopter notre « rythme de croisière ».

Les premières inscriptions ne pourront être décidées qu'à l'automne 2008, lors de la troisième session du Comité qui suivra la deuxième session de l'Assemblée générale, en juin 2008, au cours de laquelle la procédure sera approuvée.

J'aimerais donc vous proposer un calendrier pour les deux années à venir, qui devront être ponctuées de sessions ordinaires et extraordinaires des deux organes statutaires de la Convention.

Le Comité pourrait ainsi envisager d'organiser une session extraordinaire de travail au printemps 2007, pour débattre de l'essentiel des textes que la première Assemblée générale de 2006 a demandé d'élaborer en toute priorité : le projet de directives opérationnelles, le projet d'accréditation d'organisations non gouvernementales ayant des fonctions consultatives, ainsi que les critères de

sélection des inscriptions sur les deux Listes de la Convention et de l'octroi de l'assistance internationale.

La majeure partie de ce travail pourrait être finalisée lors de la deuxième session ordinaire du Comité au début de l'automne 2007, permettant ainsi à l'Assemblée générale d'approuver, si possible avant la fin 2007, l'ensemble des dispositions requises.

Le Comité pourrait dès lors inviter les Etats Parties, par lettre circulaire, à proposer des candidatures pour la première inscription sur les listes de la Convention.

De la sorte, la première inscription d'éléments du patrimoine immatériel, tout comme l'intégration des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité, pourraient avoir lieu pendant la troisième session régulière du Comité, en automne 2008.

Comme vous pouvez le constater, il est attendu beaucoup de vos compétences et de votre engagement, mais je ne doute point que vous remplirez les tâches qui vous sont confiées avec sagesse et clairvoyance.

L'agenda de cette journée est chargé, aussi terminerai-je en vous assurant de ma confiance en vos travaux qui, j'en suis persuadé, écriront une page mémorable de l'histoire de la mise en œuvre de notre Convention. Vos débats, je le sais, se dérouleront dans un esprit de compréhension et de consensus, chacun de vous ayant à cœur d'œuvrer de manière urgente à la sauvegarde de ce patrimoine qui nous est si cher.

Je vous remercie.